



FEDERATION NATIONALE DES PERSONNELS
DES SOCIETES D'ETUDES, DE CONSEIL ET DE PREVENTION
263 rue de Paris - Case 421 - 93514 MONTREUIL CEDEX - Tel 01 48 18 84 34 - Fax 01 48 18 84 86
e-mail : fsetud@cgt.fr <http://www.soc-etudes.cgt.fr>

Le 9 juin 2009

Chère Camarade,

A sa création, il y a deux ans, la CGT a été signataire de la Charte Intersyndicale et des statuts des membres du Comité d'Entreprise Européen (CoEE) du groupe ECONOCOM.

Mais ce jour, nous nous voyons obligés de retirer notre signature car l'esprit et les principes sont dévoyés.

En effet, la pluralité et la démocratie ne sont pas respectées, sans compter le manque de considération entre membres.

Dans la charte de l'intersyndicale, il est écrit : « Nous devons mettre en avant nos meilleur-es délégué-es, qu'ils viennent de la grosse centrale ou de la plus petite, du plus grand pays ou du plus petit ».

Joli discours mais la réalité c'est le président des membres du CoEE qui donne le nom des meilleurs et ainsi certains syndicats suivent aveuglément un syndicat.

De même pour les statuts du CoEE : « le président des membres du CoEE est le garant de nos statuts et de leur fonctionnement. On fera appel à lui pour résoudre les problèmes qui pourraient mener à une division entre personnes, tant entre syndicats que dans un même syndicat. Il soumet les solutions qui régleront les conflits de division. Il pourra passer par un vote de tous les membres pour valider les solutions ».

Ceci est contraire aux statuts de la CGT, puisque les décisions sont prises entre adhérents CGT, les personnes extérieures à notre organisation syndicale n'ont pas à être prises en compte.

Veuillez agréer, Chère Camarade, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la Fédération
Noël LECHAT
Secrétaire Général

Ce même courrier est adressé aux organisations syndicales CFE-CGC, SETCA, CFTC, FO et CFDT